

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure- Tarifs enseignes

Vu la délibération N°33-2010 du conseil municipal de Boé et selon entrée en vigueur au 1er juillet 2015 du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) :

ENSEIGNES

Les tarifs à partir de 2011 sont les suivants :

TRANCHE	DROIT COMMUN	NOUVEAU MONTANT
0 à 7 m ²	0 €	0 €
7 à 12 m ²	15 €	7.50 €
12 à 50 m ²	30 €	30 €
+ 50 m ²	60 €	60 €

Ces tarifs s'appliquent pour l'année 2018.